



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 29/ACAJ/2024

Kinshasa, le 02 septembre 2024 : L'ACAJ demande au Gouvernement d'améliorer davantage les conditions sociales des parents et surtout celles des enseignants.

L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice félicite le Gouvernement, l'Association des Parents d'élèves et les syndicats des Enseignants d'avoir rendu effective, bien que sous des fortunes différentes, la rentrée scolaire 2024-2025, dans presque toutes les écoles primaires et secondaires de la RDC.

Cependant, l'ACAJ exprime sa vive préoccupation par rapport aux élèves de certaines localités de l'Est et de l'espace Grand Bandundu, qui auraient été empêchés de reprendre les cours ce jour du fait de l'insécurité entretenue par des groupes armés.

L'ACAJ est aussi informée que certaines écoles, principalement d'application n'ont pas fonctionné, en raison du fait qu'elles sont occupées, par des spoliateurs impénitents se recrutant dans des milieux politiques. Par ailleurs, les églises catholiques et protestantes ont, en violation des conventions de cession à titre gratuite signées avec l'état congolais, changé la destination de concessions leur octroyées pour y organiser les activités éducatives, soit en cédant ou mettant en location tout ou une partie. A titre d'exemple des écoles spoliées, l'ACAJ épingle les cas des Collèges de la Salle, dans la Commune de Kintambo ; Boboto, dans la commune de la Gombe et Bobokoli, à côté de l'église Saint-Sacrement, quartier Delvaux, Commune de Ngaliema (une partie du terrain est transformée, par l'Eglise Catholique en Shops et Fastfood), Lycée Monseigneur Shaumba (une partie de son terrain, Eglise ECC, concessionnaire, a fait construire sur une partie du terrain des logements, bureaux et boutiques). Il s'y ajoute la spoliation d'une partie du terrain de l'Athénée de la Gombe et de l'occupation anarchique de la bibliothèque de l'Institut de la Gombe par la Direction d'Audit Interne de services de SECOPE sur ordre de l'ancien Ministre de l'EPST¹. Ces spoliations ont été rendues possible par l'implication de certains politiciens, agents de cadastre, et bourgmestre des Communes. Enfin l'ACAJ épingle les cas troublant de : foyer social de Kasavubu, situé au croisement des avenues Assossa et Kassavubu, en diagonal du Tripaix Assossa et du foyer social de Kalamu situé en face de Wenze ya Diacarta, quartier Victoire, où sont érigés désormais des magasins.

L'ACAJ condamne cette situation de désordre organisé, qui porte atteinte au droit à l'éducation.

¹ 28/ACAJ/SEC-ADM/VV/PN/GK/22 du 08 mars 2022, l'ACAJ avait plaidé sans succès auprès de l'ancien ministre de l'EPST de faire libérer cette bibliothèque pour les biens des élèves et enseignants.

Elle relève enfin que les conditions socio-professionnelles dans lesquelles les enseignants travaillent ne peuvent pas contribuer à une éducation de qualité ni d'offrir à la RDC des futurs cadres compétitifs. D'autant plus que beaucoup d'écoles publiques manquent de bancs, bibliothèques et laboratoires pour des recherches appliquées.

Bien plus, les pouvoirs publics ont laissé ce secteur vital être envahi par des promoteurs cupides d'argent, qui n'hésitent pas à marchander les notes, ainsi que les titres scolaires, compromettant ainsi l'avenir des jeunes.

Eu égard à ce qui précède, l'ACAJ recommande au :

- Gouvernement de la République :
 - De travailler en synergie avec les syndicats d'enseignants et le Parlement aux fins d'initier des réformes substantielles susceptibles d'améliorer les conditions socio-professionnelles des enseignants ;
 - D'accélérer le programme d'amélioration des conditions sociales de parents notamment par la réduction drastique du train de vie des institutions politiques et ainsi être en mesure de répartir équitablement les ressources nationales. Sans oublier la desserte des écoles en eau et électricité de bonne qualité ;
 - D'assainir l'environnement scolaire notamment par la lutte contre l'insalubrité ambiante, source de moustiques à la base du paludisme, maladie qui sème souvent la mort et la désolation dans plusieurs familles ;
 - De faire cesser tous les troubles de jouissance dont sont victimes plusieurs établissements d'enseignement de la part des prédateurs immobiliers et politiciens véreux ;
 - De rappeler à l'ordre les institutions confessionnelles, bénéficiaires des concessions immobilières principalement les Eglises Catholique et Protestante au respect de la destination consignée dans les conventions de cession dûment signées entre elles et l'Etat Congolais.
- Aux responsables des écoles, de lutter efficacement contre la corruption sous toute sa forme notamment la vente des côtes, titres scolaires et révoquer les conventions des récalcitrants ;
- Aux parents, enseignants et élèves, de dénoncer systématiquement tous les actes de corruption et spoliation liés aux établissements scolaires.

**Pour toute information supplémentaire,
contactez :**

Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ

Téléphone : + 243 81 048 8537, 814178272

Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org

